



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ostéopathes et chiropracteurs

Question écrite n° 107014

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le projet de décret proposé par le Gouvernement en avril 2006 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de l'ostéopathie et de la chiropraxie. Des associations professionnelles, et plus particulièrement le Syndicat français des ostéopathes, l'ont alerté sur l'imminence de la publication de ce décret et sur leur souhait de voir pris en compte les amendements qu'ils lui ont soumis. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si la publication de ce décret est toujours à l'ordre du jour et, dans l'affirmative, le remercie de lui préciser dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107014

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10775